

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : **Malgré la mise en place de mesures d'évitement et de réduction, le projet de CDE ne peut éviter la destruction des habitats de refuge et de reproduction d'espèces protégées situés sur les emprises du fait de la dévégétalisation de terrains.**

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : **Écologue**

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période ou la date : **La période de destruction (liée à la dévégétalisation en amont des travaux) sera fonction de l'obtention des autorisations nécessaires, mais respectera les prescriptions d'intervention tenant compte des périodes d'activité de la faune (mesure R1 du dossier DDHEP)**

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **Occitanie**

Départements : **Haute-Garonne**

Cantons : **Canton de Toulouse**

Communes : **Toulouse**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Sécurisation foncière d'habitats sur le long terme

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Des mesures d'évitement et de réduction sont prises avec une gestion des espaces verts favorables**

Dans certaines zones à la biodiversité, l'évitement d'une station floristique, l'adaptation des périodes de dévégétalisation, la gestion de plantes exotiques envahissantes... Des mesures compensatoires seront mises en œuvre in situ pour les amphibiens et elles restent à l'étude pour les milieux ouverts de l'avifaune avec un engagement à compenser la destruction du milieu naturel sur la

totalité de la parcelle, sous la forme d'une prairie dégagée de 3 hectares, également dans un rayon proche de leur habitat initial, et pour une durée estimée de 30 années. De cette façon, l'ensemble des impacts résiduels du projet seront compensés.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Une assistance écologique à MO veillera à la délimitation des zones de chantier avant le démarrage du chantier et au suivi du respect des mesures. La compensation est prévue sur 30 ans.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à IG2 Jacques MASSOT, directeur ESID de Lyon

le

Votre signature

B (suite). QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

Espèces animales concernées

Avifaune

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Orite à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>

Reptiles

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>
Lézard à deux raies*	<i>Lacerta binileata</i>